

PROCÈS-VERBAL

DE RÉCEPTION

D'UN *Chevalier* DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NEUR.  
CREAU.  
PERSONNEL  
DES MEMBRES  
DE LA  
LÉGION D'HONNEUR  
ET  
DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

SERVICES ADMINISTRATIFS  
ET TRAITEMENTS.

N° 103,705

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

Le *Croix Mars* mil neuf cent vingt *deux*

Nous, *General de Division Debency, Membre du Conseil Supérieur de la Guerre, Commandant l'Ecole Supérieure de Guerre et Directeur du Centre des Hautes Etudes Militaires*

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du \_\_\_\_\_

et après avoir fait prendre les armes à \_\_\_\_\_

avons fait placer devant le front de bataille M. *l'Adjudant Armand maître d'armes à l'Ecole Supérieure de Guerre* nommé *Chevalier* de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis ses insignes, en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception suivante :

« Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons *Chevalier* de la Légion d'honneur ».

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à *Paris*, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire,

*Armand*

Le Délégué,



28-385-1021. [8179]